



REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE

La ludothèque est un espace de jeux familiale mis à la disposition des habitants de la commune. Son but est de permettre la découverte de toute forme de jeux et de jouets. C'est un lieu de socialisation et d'échanges entre les familles. Ouverte à tous, la ludothèque vise une pratique de loisirs ludiques dans un but de partage et d'épanouissement personnel.

En général

Pour pouvoir se rendre à la ludothèque une fiche d'inscription et un règlement intérieur doivent être rempli et signé par les usagers.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'une personne majeure. Les enfants de plus de 8 ans peuvent venir seul à la ludothèque, néanmoins une autorisation parentale, se trouvant sur la feuille d'inscription, devra être signée. Les enfants fréquentant la ludothèque demeurent sous la responsabilité de leur parents ou représentant légaux. L'animatrice de la ludothèque n'est en aucun cas responsable des enfants, même ceux venant seul.

L'accès de la ludothèque est libre aux horaires d'accueil du public. Il n'est plus autorisé 30 minutes avant la fermeture de la structure. L'exclusion de la ludothèque pourra être prononcée de façon provisoire ou définitive à tout usager (adultes ou enfants) qui manquerait aux respects des règles.

Règle de savoir-vivre

Un local à poussettes est à disposition des usagers à l'entrée du bâtiment. Il est impératif d'y ranger vos poussettes, vélo trottrinette...il est vivement conseillé de les attacher avec des cadenas. La ludothèque ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol.

Les usagers de la ludothèque (enfants et accompagnants) doivent se déchausser en entrant dans la salle. Pour des raisons d'hygiène il est formellement interdit de manger et de boire dans la salle de la ludothèque.

Pour maintenir la sérénité des lieux il est interdit de crier dans la ludothèque nous conseillons aux adultes de chuchoter, les enfants imitant feront tout simplement de même. La violence, qu'elle soit physique ou verbale, est prohibée dans les locaux. Afin de maintenir le calme dans la salle, les communications téléphoniques doivent se faire à l'extérieur du bâtiment.

Utilisation des jeux et des locaux

Les usagers sont responsables de la bonne utilisation des jeux et des locaux mis à leur disposition. Tout usager dégradant ou volant un jeu de société ou un jouet se verra demander le remboursement dudit jouet ou jeu. L'animatrice est à disposition des usagers pour toute information concernant un jeu de société.

Les usagers doivent respecter les règles de vie de la ludothèque à savoir :

- Sortir un jeu à la fois et en vérifier le contenu avant et après usage
- Utiliser les jeux ou jouets pour l'usage prévu à cet effet
- Avertir l'animatrice en cas d'impossibilité d'utiliser un jeu (pièces manquantes...)
- Ranger les jeux et jouets à leur place avant de partir.

Les adultes doivent accompagner les enfants dans le rangement de la ludothèque. Ils doivent être rangés 10 minutes avant la fermeture.

Sécurité

En cas d'évacuation d'urgence, il est impératif de quitter lieux par les sorties de secours.

En raison du plan Vigipirate la responsable du bâtiment peut refuser l'entrée à toute personne qui représente un danger pour les personnes présentes. Ainsi, tout usager est prié de venir dans une tenue permettant son identification.

Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment.